

# FORMATION PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE B2(V)-Essai-BR-BC en BT - H1(V)-HC en HTA - Recyclage 2 jours - Présentiel

*Formation préparatoire à l'habilitation électrique destinée au personnel électricien ou électromécanicien chargé en BT et/ou HT d'exécuter des consignations, diriger des travaux hors tension, d'exécuter des interventions générales chargé de travaux, d'exécuter ou s'organiser des essais.*

**Référence** : HE-B2V-E-BR-BC-H1V-HC-R-2J-P  
**Durée** : 14h (2j) **Modalité** : Formation présentielle  
**Tarif** : nous consulter  
**Délai d'accès** : 2 semaines  
**Effectif maximal** : 10 participants

## Profil des apprenant(e)s

- Travaux sur les ouvrages et installations électriques
- Intervention générale d'entretien et de dépannage sur un matériel électrique ou une partie d'installation de faible étendue
- Consignation d'un ouvrage ou d'une installation électrique
- Formation & handicap : contacter notre référent handicap PREVAT pour les modalités d'adaptation du parcours de formation au 04 78 59 06 38

## Prérequis

- Avoir suivi une formation initiale ou recyclage de la même catégorie depuis moins de 3 ans (présenter son titre d'habilitation en cours de validité le jour de la formation)
- Une connaissance élémentaire en électricité est vivement recommandée pour suivre cette formation

## Objectifs pédagogiques

- Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation (armoire, local ou en champ libre), savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique
- Avoir un comportement adapté à la situation (risques)
- Rendre compte de l'opération réalisée auprès du bon interlocuteur



**SARL PREVAT** - Siège social : 53 Rue de la Paix TROYES 10000

**Agence de LYON** : 713 grande rue 01700 MIRIBEL - **Agence de TROYES** : 9 rue Gustave EIFFEL 10000 TROYES - [www.prevat.fr](http://www.prevat.fr) - contact@prevat.fr - 04 78 59 06 38

Numéro SIRET: 842 476 400 00010 - Code APE : 8559A - TVA Intracommunautaire : FR 25 842476400 - N° d'immatriculation au RCS de TROYES : 842 476 400

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44100095510 auprès du préfet de la région GRAND-EST - N° habilitation SST INRS : 1459062/2019/SST-01/0/09

Version du document : V22-03-1

- Baliser et surveiller la zone des opérations
- Respecter les consignes de sécurité pour exécuter les travaux
- Maîtriser la manipulation de matériel et outillage dans un environnement électrique
- Identifier, vérifier et mettre en œuvre les équipements de protection collective (nappe isolante, écran, etc.)
- Préparer et diriger les travaux
- Rédiger/compléter les documents propres aux opérations
- Réaliser une analyse préalable à l'opération (consignation, intervention)
- Réaliser une consignation en une étape
- Réaliser une intervention BT générale avec nécessité de consignation et connexion/déconnexion
- Identifier, vérifier et mettre en œuvre les EPI
- Réaliser un essai et un mesurage seul ou à plusieurs et une consignation pour son propre compte

## Contenu de la formation

- MODULE R1 – Thèmes communs recyclage, retour d'expérience :
  - Analyse des accidents et presque accidents : processus et conséquences avérées ou potentielles
  - Pratiques professionnelles
  - Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
  - Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
  - Evaluation du risque électrique
- MODULE R4 – Recyclage, thèmes spécifiques aux autres symboles :
  - Zones d'environnement et leurs limites
  - Habilitations : limites, analyse des risques et mesures de prévention
  - Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention
  - Protection collective : mesures, équipements et signalisation
  - Équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser
  - Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
  - Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée
  - Documents applicables dans le cadre d'une opération : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, certificat pour tiers, avis de fin de travail...
  - Mesures de prévention à appliquer lors d'une opération : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
  - Induction et couplage capacitif et mesure de prévention associée (mise en équipotentialité)
  - Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

Intervenant.e qualifié.e dans la catégorie des habilitations correspondantes

### Ressources techniques et pédagogiques

- **Exposés théoriques / Etude de cas concrets / Quizz en salle / Mise à disposition mémo apprenant en ligne**
- **LOGISTIQUE : Venir avec ses EPI et son nécessaire de prise de note**
- **EN INTRA : mise à disposition d'une salle dédiée à la formation avec espace de projection**



SARL PREVAT - Siège social : 53 Rue de la Paix TROYES 10000

Agence de LYON : 713 grande rue 01700 MIRIBEL - Agence de TROYES : 9 rue Gustave EIFFEL 10000 TROYES - [www.prevat.fr](http://www.prevat.fr) - contact@prevat.fr - 04 78 59 06 38

Numéro SIRET: 842 476 400 00010 - Code APE : 8559A - TVA Intracommunautaire : FR 25 842476400 - N° d'immatriculation au RCS de TROYES : 842 476 400

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44100095510 auprès du préfet de la région GRAND-EST - N° habilitation SST INRS : 1459062/2019/SST-01/0/09

Version du document : V22-03-1

- **EN INTRA : mise à disposition d'un espace et/ou matériel dédié(s) à la pratique et aux épreuves de test**
- **Avoir une bonne compréhension orale et écrite de la langue française (si besoin, interprète possible sur demande / devis)**

#### Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- Réussir épreuve théorique (QCM) & épreuve pratique en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C 18-510
- L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3
- Feuille de présence / Formulaire individuel d'évaluation de fin de formation / Certificat de réalisation
- Questions orales ou écrites / Mises en situation
- Périodicité des recyclages : 3 ans

